

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE DES DOYENS ET DIRECTEURS DES FACULTÉS DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

Composition du groupe de travail

Olivier BIENCOURT	Doyen université du Mans
Pierre COURONNE	Doyen université Lille 3
Christian LAGARDE	Doyen université de Montpellier 1
Cécile LE CORROLLER	Doyen université de Caen
Jacques LE POTTIER	Doyen université de Toulouse 1
Stéphane NGOMAÏ	Doyen université de Nice
Pierre-Charles PRADIER	Doyen université Paris 1
Dominique THIEBAUT	Doyen université Paris 12
André TIRAN	Doyen université Lyon2

Sommaire

Le domaine « Economie et Gestion »	3
Les Facultés de Sciences Economiques et de Gestion	5
Une évaluation statistique des effectifs très imparfaite et biaisée	5
Les effectifs étudiants.....	8
Les spécificités, les atouts et les difficultés des facultés de sciences économiques et de gestion.....	9
Les atouts	9
Les difficultés	10
Les enjeux pour les facultés de sciences économiques et de gestion : Quel modèle ?	10

Les Formations	11
La place de l'économie	12
Les Licences	12
L'application du LMD au sein des FSEG	13
réussir les nouvelles articulations entre les trois niveaux du LMD	14
Equipe pédagogique	15
Quelques pistes de réflexion	17
Quels objectifs pédagogiques ?.....	18
Les habilitations des diplômes de Master.....	19
La concurrence des écoles de commerce.....	19
Les taux d'échecs : remarques préalables.....	20
Le type de bac, principal discriminant des réussites, échecs et sorties	20
Réussites et échecs dans les formations courtes (IUT, STS).....	21
Le premier cycle.....	21
Les problèmes.....	21
Les préconisations du comité de suivi des licences qui doivent être soulignées :	22
La licence professionnelle.....	23
La recherche : etat des forces :	24
Extension des obligations de service, Différenciation et individualisation des services :	25
L'insertion professionnelle.....	25

Il manque ici une étude globale sur un échantillon représentatif des FSEG pour aller plus loin. Cette étude est en cours de réalisation par la conférence.....	26
Préconisations.....	27
Annexe 1 l'évolution des effectifs d'enseignants-chercheurs.....	29
Annexe 2 effectifs prévisionnels de recrutement.....	31
Annexe 3 : Liste des spécialités de masters en gestion (2005/2006).....	33
Annexe 4 : Liste des mentions de licences en gestion (2005/2006).....	46
Annexe 6 : Activité de recherche des enseignants-chercheurs.....	52

Le domaine « Economie et Gestion »

Les *Facultés de Sciences Economiques et de Gestion* relèvent du domaine aujourd'hui communément dénommé « **Economie et Gestion** ». Ce domaine, tant pour la formation que pour la recherche, peut apparaître central pour une société caractérisée par une marchandisation croissante des échanges rendant la question de la création et de l'allocation des ressources ainsi que celle de la définition des moyens permettant l'action, tant individuelle que collective, désormais de plus en plus prégnantes pour l'ensemble des dimensions de la vie sociale : dans des domaines comme la santé, les connaissances, l'environnement..., ou dans le cadre des régulations rendues nécessaires par les mutations contemporaines en matière d'actions institutionnelles, de politiques sociales et territoriales, d'environnement international,....

Ces deux disciplines, qui constituent la section 37 du CNRS, représentent deux sous-ensembles aux identités propres quant à l'épistémologie, aux objets et méthodes de recherche. Leur association se justifie, d'une part, par l'importance de la circulation des idées et des concepts, d'autre part, par un environnement international où l'identification disciplinaire s'opère sur des frontières différentes au regard d'une certaine spécificité nationale marquée par une histoire aux jeux institutionnels contingents.

Ainsi, même si identité ne signifie ni spécificités ni interpellations réciproques, la coupure entre l'économie et la gestion peut conduire à un affaiblissement des deux disciplines sur un plan scientifique mais aussi sur un plan pratique face à un monde professionnel, comme domestique, de plus en plus caractérisé par un ensemble de décisions qui sont à la fois économiques et managériales.

Epistémologique, méthodologique, pédagogique et professionnelle, autant de raisons (auxquelles on peut ajouter la raison historique) qui militent pour une convergence et une transversalité renforcée des deux disciplines dont la synergie semble plus audacieuse et plus féconde du point de vue de l'intérêt des agents (entreprises, administrations, ménages), du développement de la recherche, et en conséquence pour la formation des

étudiants. A titre d'exemple citons la réflexion d'un économiste quant aux avenir possibles de l'économie comme discipline : « (...) *S'agissant de l'économie, ou bien elle apparaîtra comme le pivot de parcours de formation cohérents répondant à une exigence sociale. Ou bien elle sera plus ou moins délibérément sacrifiée comme discipline de formation et de recherche aussi bien par ceux qui en nient la pertinence dans des filières tournées vers des métiers de l'entreprise que par ceux qui la réduisent à des enseignements spécialisés uniquement conformes aux exigences d'une communauté de chercheurs plus attachés aux modes intellectuelles du moment qu'à la résolution de problèmes posés aux décideurs publics ou privés.* » « (...) *Rien ne serait plus dommageable pour la formation à l'économie des futurs décideurs que de proposer une carte universitaire partagée entre réserve d'économistes dédiés à la reproduction d'un vivier de recherche par ailleurs étroitement fermé sur lui-même sans prise sur le débat public, et des filières de gestion voulant ignorer la pertinence de l'analyse économique* ». « (...) *La raison de cette association entre économie et gestion, rarement mise en cause hors de l'hexagone, est d'abord scientifique.* » (Gaffard 2004).

Si l'avenir ne peut selon nous être qu'à la complémentarité, et si notre volonté va au renforcement pour nos formations des synergies entre l'économie et la gestion, force est de reconnaître, d'une part, que même s'il n'en a pas toujours été ainsi, ces dernières années ont conduit à un fort mouvement de convergence (Deug puis Licence « *Economie et Gestion* », ouverture et réussite de nombreux Dess et Master Professionnel...), d'autre part, qu'il est aujourd'hui essentiel de repenser les complémentarités entre l'économie et la gestion.

Face à de multiples défis (évolution des effectifs, adaptation au nouveau contexte et aux obligations inhérentes à la réforme LMD, développement de la recherche, ouverture internationale, formation tout au long de la vie, lancinante question de la mobilisation des ressources tant budgétaires qu'humaines,...), les *Facultés de Sciences Economiques et de Gestion* considèrent leur avenir à l'aune de cette analyse prônant un renforcement de l'identité du domaine « Economie et Gestion ».

Notre analyse s'inscrit dans un contexte institutionnel pérenne marqué par une certaine complexité, par une forte incohérence, par une montée de la concurrence, qui nous paraissent aller à l'encontre des objectifs politiques affichés en termes de lisibilité pour les parties prenantes (lycéens, entreprises), visibilité à l'échelle internationale, orientation et réussite des étudiants... Ainsi au sein de l'enseignement supérieur, le domaine « Economie et Gestion » est structuré, au-delà des Facultés de Sciences Economiques et de Gestion, par un certain nombre de types d'établissements : Sections de Techniciens Supérieurs, Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, Instituts Universitaires de Technologie, Instituts d'Administration des Entreprises, Ecole dites « de commerce » aux statuts divers, Faculté Administration Economique et Sociale et autres Instituts Universitaires Professionnalisés... (sans vouloir développer sur la volonté d'accoler le vocable « management » à un nombre croissant de diplômes, ni sur la prolifération des formations mixtes et transversales). Face à cette cacophonie institutionnelle, renchérie par une communication débridée, le diagnostic est largement partagé quant à la perte de sens vis-à-vis des objectifs et des fonctions de ces diverses structures que la volonté nationale d'application du « processus de Bologne » n'a pas cherché à réguler ce qui n'a pu que renforcer l'opacité du domaine et la désorientation des personnels comme des étudiants.

Les Facultés de Sciences Economiques et de Gestion

Une évaluation statistique des effectifs très imparfaite et biaisée

A l'heure de l'affichage d'une culture d'indicateurs et d'évaluation, vouloir faire un diagnostic ne serait-ce que numérique de nos effectifs se heurte d'emblée à la cacophonie institutionnelle. En effet la construction des données n'a rien de purement quantitatif mais relève des institutions qui structurent le domaine et donc fondent les nomenclatures et les données numériques. De ce point de vue quiconque examine les données de la DEPP qui collationne à l'échelle nationale les données remontées des niveaux locaux (SISE) ne peut être qu'interpellé et là encore le passage conjoint à la réforme LMD et aux codages sous le logiciel Apogée n'a pu que renforcer les incohérences laissant mal augurer des évaluations à partir d'indicateurs composites tels les taux de réussite par discipline.

En effet ce sont les services statistiques des universités qui codent les diplômés et les classent selon les cas en économie et en gestion. Ce qui donne un résultat bien particulier et fait classer parfois des diplômés des FSEG dans la seule case gestion et non pluri ou éco-gestion. En faisant des comparaisons sur des universités, on s'aperçoit même que certaines classent tout en gestion alors même qu'il y a AES et licence d'éco-gestion représentant 2000 étudiants. La DEPP interrogée a déclaré qu'elle ne peut interférer avec les universités et leur autonomie. Il y a là nous semble-t-il un grave dysfonctionnement qui conduit à une sur-représentation des formations de gestion et donc à des arguments sur les postes et les moyens qui sont infondés. À cet égard, la conférence des doyens et directeurs mène actuellement une enquête pour établir de façon indiscutable ces dysfonctionnements. Cette situation fausse largement la représentation que l'on a des différentes filières de formation et des UFR correspondantes. Voici quelques remarques de directeurs d'UFR à ce propos :

« Jusqu'en 2004/2005 la saisie des effectifs et leur remontée se font filière par filière et donc pas de confusion. Depuis 2005/2006, notre Infocentre regroupe par UFR le nombre d'inscrits toujours par filières. Cependant, nous ne savons pas comment le Ministère extrait les effectifs à savoir par filières ou par UFR. Dans le premier des cas, il n'y aura pas de confusion entre économistes, juristes ou gestionnaires. Par contre, si l'extraction se fait par UFR le message se brouille ; en effet, notre UFR "Sciences économiques et juridiques" apparaît sous l'intitulé "Economie"... » Université d'Evry

« Je me suis renseigné auprès de la responsable de la division des enseignements. Le codage est fait en fonction du nom de la filière depuis l'an dernier. Comme en licence, il s'agit d'économie-gestion et de mathématiques-économie, les étudiants sont classés en pluri (soit 1310 étudiants). Pour les masters, cela donne 69 en éco et 225 en gestion, ce qui paraît correct ». Université de Strasbourg.

« Depuis la mise en place du LMD (année 2004-2005 à Rouen) seuls les effectifs de la licence sciences économiques sont comptabilisés en économie. Nos étudiants de master et de licence pro n'apparaissent pas en économie mais en sciences de gestion! Pour les années 2005-2006 et 2004-

2005, cela représente environ 300 étudiants comptés en moins pour l'économie mais comptés en plus pour la gestion, soit un différentiel de 600 qui figure dans les tableaux mais qui n'existe pas! Cela dit, même si l'on rectifie cette erreur, les effectifs de l'économie deviennent les bons, mais ceux de la gestion semblent encore assez fortement surévalués de 200 ou 300 étudiants. Ce dernier point est à préciser mais il ne serait pas étonnant que d'autres diplômes (en socio, en STAPS, etc..) soient eux-aussi rattachés aux sciences de gestion. Bref, nos services ne savent pas quelle méthode d'extraction des effectifs est utilisée par notre tutelle.» Université de Rouen.

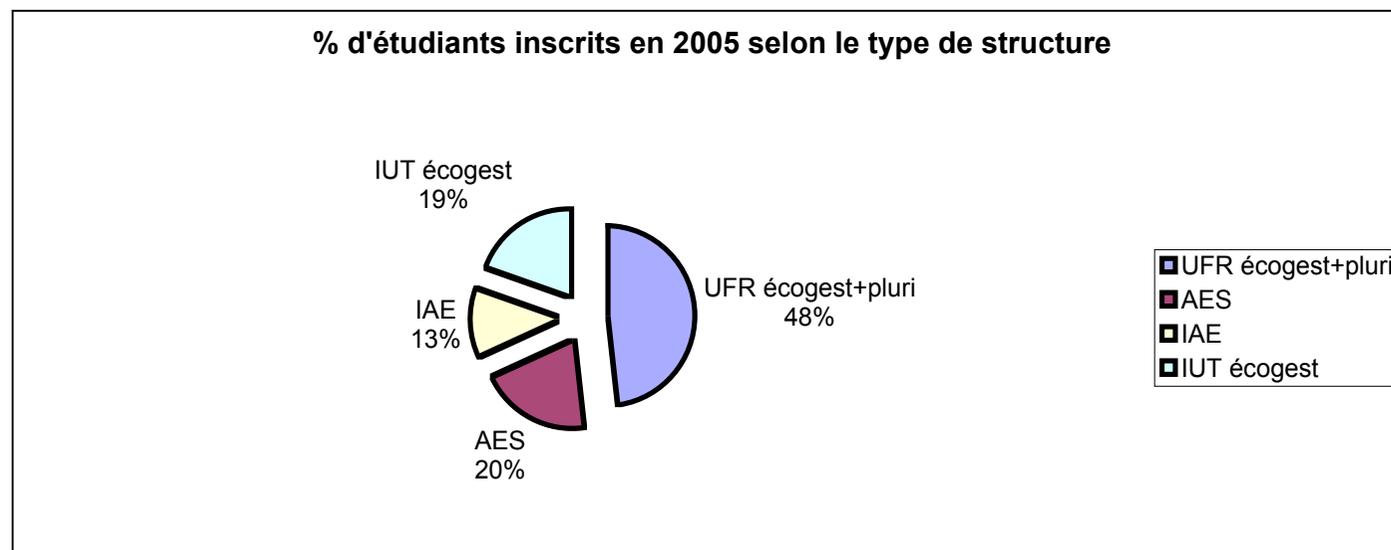
Dans ce contexte marqué par l'incertitude et l'approximation, partons d'un constat sur l'évolution récente des effectifs d'étudiants pour le domaine « Economie et Gestion ». Il y a à ce jour (sous réserve de quelques modifications de + ou – 3) **53 Facultés (ou départements) de Sciences Economiques et de Gestion au sein des universités**. Ceci inclut des réalités assez diverses selon l'historique de chaque Université. Il peut y avoir des départements « Economie et Gestion » au sein de Facultés regroupant le Droit et l'Economie et la Gestion, des Facultés de Sciences Economiques et de Gestion incluant un département AES, IAE, IUP, Mass, des Facultés circonscrites à l'Economie et à la Gestion, des Facultés exclusivement d'Economie,...¹

Cette réalité n'est évidemment pas favorable à une représentation claire des effectifs en formation en Economie et en Gestion au sein même de l'université². **La première tâche est donc de faire un état des lieux qui permette de rectifier fortement la vision actuelle du secteur fortement biaisée en matière de formations, d'effectifs, de recherche, y compris au niveau le plus élevé du ministère.**

¹ Le réseau IAE dénombre 30 IAE (+2 autres IAE ne faisant pas partie actuellement du réseau) aux statuts divers au sein des universités, il faut également tenir compte des départements des IUT qui mettent également en oeuvre des formations en Economie et surtout en Gestion y compris au sein des Licences Professionnelles.

² Les IAE et les IUT, compte tenu de leur statut qui leur donne une indépendance forte et aussi de moyens humains et financiers considérables, disposent d'une forte visibilité, soigneusement entretenue et alimentées chaque année, à l'inverse des Facultés de Sciences Economiques et de Gestion.

Tableau 2 : Répartition des étudiants selon les structures.



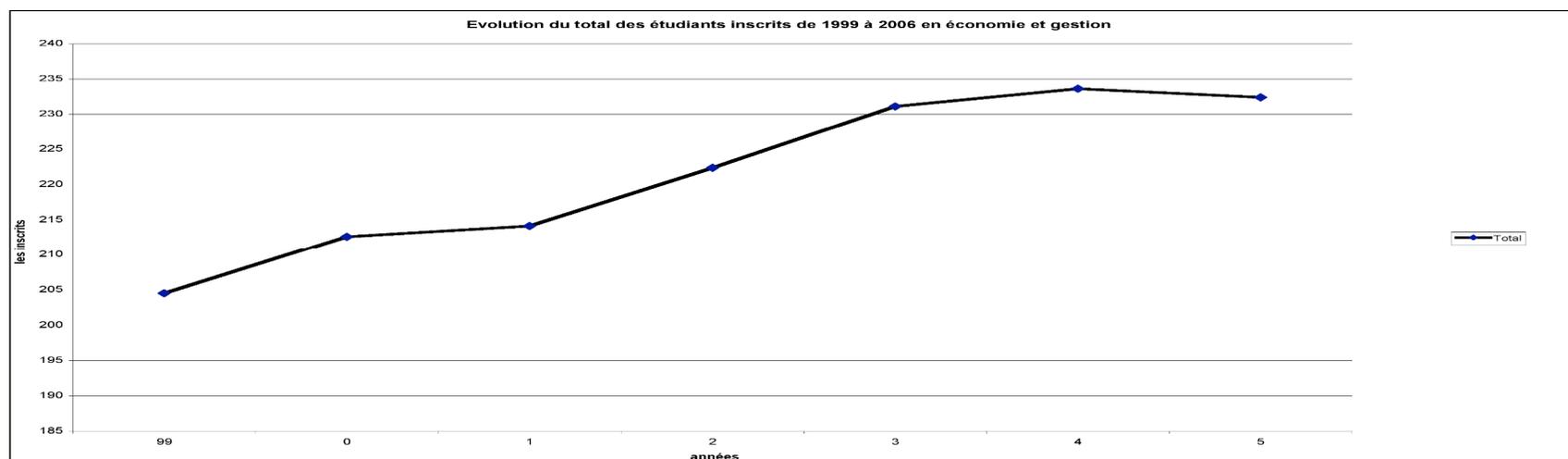
Années	UFR écogest+pluri	AES	IAE	IUT écogest
2005	110.666	47,005	30,000	44,709

Source Ministère : Remontée SISE effectifs en milliers.

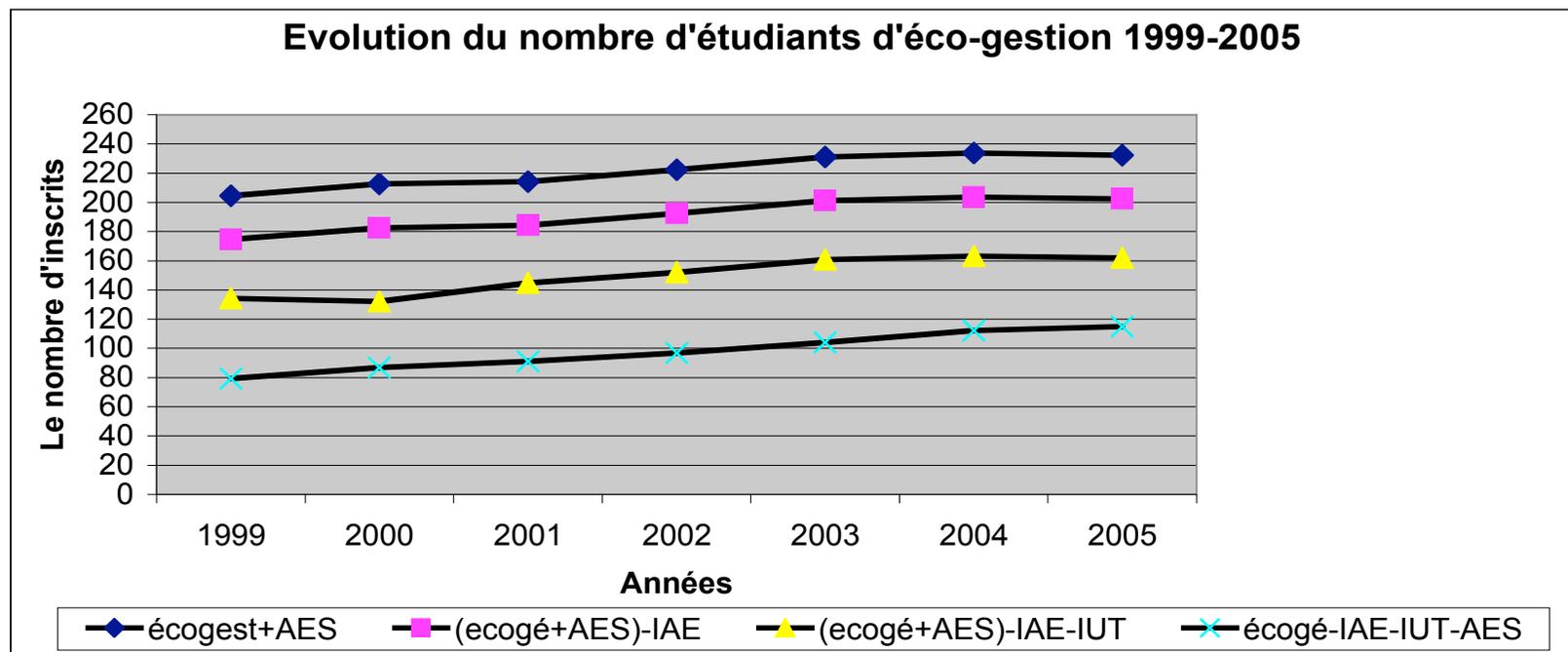
Les effectifs étudiants

Les IAE représentent en moyenne 30000 étudiants (13%), les IUT environs 45000 étudiants pour le secteur éco-gestion (19%) ET LES UFR D'ECO-GESTION REPRESENTENT ENVIRON 112 000 ETUDIANTS SOIT 48% DU TOTAL sans prendre en compte l'AES 47 000 étudiants (20%). Une remarque : ce qui est enregistré comme pluri-éco concerne en fait toutes les licences et les parcours bi-disciplinaires du type éco-socio, éco-histoire, éco-droit ou autre etc.... Dans la très grande majorité des cas il s'agit de parcours économie avec une mineure d'une autre matière. **Donc d'un point de vue purement statistique et concurrentiel les UFR d'économie et gestion regroupent la majorité des étudiants du secteur 110 666 étudiants soit 48% du secteur économie et gestion.**

Tableau 1 : évolution des effectifs d'étudiants en économie et gestion au sein des universités toutes catégories confondues. (source : SISE)



Effectifs Etudiants Remontée SISE effectifs en milliers.				
Années	Economie+Gestion	AES	Pluri(éco+autre)	Total
1999	149,613	54,902	0	204,515
200	157,331	55,302	0	212,633
2001	160,404	53,759	0	214,163
2002	167,117	55,26	0	222,377
2003	167,117	56,542	2,578	231,1
2004	162,743	51,172	19,697	233,612
2005	155,493	47,005	29,883	232,381



- 1) Le calcul du nombre d'étudiants en IUT économie gestion à été fait selon le fichier SISE on a pu retenir : gestion des entreprises et des administrations+gestion administrative et commerciale+gestion logistique et transport+statistiques et traitement des données+techniques de commercialisation.

Les spécificités, les atouts et les difficultés des facultés de sciences économiques et de gestion

Les atouts

-Dans le domaine économie et gestion **nous sommes les seuls à couvrir la totalité du cursus** de la première année de licence au doctorat.

-Nous offrons **un enseignement véritablement pluri-disciplinaire** (avec des fondamentaux : économie, droit, gestion, informatique, mathématiques) qui mobilise un corps académique

-**Nous représentons 80% de la recherche** avec un corps académique regroupant toutes les compétences en recherche et en formation de haut niveau. Seul cadre où s'articule à la fois l'enseignement et la recherche dans les deux domaines de l'économie et de la gestion.

-Un **partenariat professionnel avec les entreprises** ancien appuyé sur les DESS et les master Pro et les licences pro maintenant.

-Cette situation permet de comprendre pourquoi **nous occupons une place centrale malgré les obstacles et les charges qui nous ont été imposé** contrairement aux autres structures de formation du supérieur qui bénéficient du privilège de la sélection et d'un financement très généreux et d'une autonomie de gestion.

Les difficultés

Nos limites sont actuellement les taux d'échec en 1^{er} cycle qui portent sur le fait que nous avons l'obligation d'accueillir tous les bacheliers sans distinction de filière. **Trop d'étudiants viennent dans les facultés de science économiques et de gestion par défaut car ils ont été refusés indûment dans les IUT et les BTS.** Ce taux d'échec est d'ailleurs beaucoup plus faible que ce qui est annoncé car il prend en compte tous les inscrits administratifs et non les seuls présents aux examens. Dans ce dernier cas le taux d'échec n'est plus que de 33% alors que sur les inscrits administratifs il passe à 50% et plus. Il reste que le taux de 33% est encore trop élevé.

L'expérience relative aux taux de réussite des étudiants en fonction de leur baccalauréat d'origine nous enseigne que l'accès des bacheliers S et ES peut rester de « plein droit » dans les licences de sciences économiques et de gestion. Il nous paraît inutile de provoquer un afflux de candidatures vers des dispositifs d'orientation quand les étudiants n'en ont pas le besoin objectif. Par contre, tous les autres bacheliers doivent relever d'un réel dispositif d'orientation qui permette de déceler à la fois les fondamentaux préalablement assimilés et les motivations pour une formation abstraite de haut niveau.

Les enjeux pour les facultés de sciences économiques et de gestion : Quel modèle ?

Nous devons partir du constat suivant : la communauté des facultés (départements) de sciences économiques et de gestion n'a pas élaboré une réponse collective aux défis constitués par l'application du LMD, le développement de la concurrence des IUT, CPGE ainsi que des IAE et écoles de commerce. La communauté des FSEG a disposé pendant longtemps d'un monopole de représentation des formations (dans l'imaginaire des étudiants) conduisant à l'insertion professionnelle en particulier dans l'entreprise. Il y a eu des efforts considérables tournés vers la recherche, en grande partie couronnés de succès avec en contrepartie un certain désengagement sur la pédagogie et l'animation-direction des formations. Il faut préciser que cela a

surtout concerné les économistes qui ont acquis par ailleurs une visibilité médiatique très forte dans le Conseil d'Analyse économique, le Cercle des économistes et comme éditorialistes de revues comme Challenge, Capital, les Échos etc.. mais aussi une forte reconnaissance sur le terrain de la recherche avec Paris et Toulouse et tous les centres de recherche labellisés par le CNRS. (Voir plus loin)

On peut formuler trois hypothèses pour l'avenir :

1) Les enseignants d'économie et gestion des facultés deviennent des **prestataires de service pour d'autres disciplines** et d'autres UFR : droit, gestion, sociologie, tourisme, sciences politique etc..

2) Les enseignants d'économie et gestion des facultés entrent dans une **fusion-séparation totale entre l'économie et la gestion conduisant au modèle nord-américain des business-school** (avec 3000 étudiants en moyenne) et d'un département d'économie quantitative avec 300 étudiants. Dans cette hypothèse, l'on ne retrouverait qu'une petite minorité d'enseignants et d'étudiants dans le département d'économie les autres se retrouvant tous dans la « business school ».

3) Les enseignants des facultés d'économie et gestion **construisent une complémentarité entre l'économie et la gestion qui permettent de créer un nouveau modèle** à la fois sur la formation et la recherche permettant des innovations bien plus fortes que le repli disciplinaire sur les sciences de gestion ou sur les sciences économiques. Ce qui signifie aussi accepter un rééquilibrage au profit de la gestion dans les facultés où les économistes sont largement dominants.

Les Formations

L'enseignement des FSEG repose sur **une large place accordée aux connaissances dites « académiques »**. C'est un atout majeur, compte tenu de la qualité du corps enseignant et de ses capacités à introduire dans les cours des notions, concepts, théories, grilles d'analyses nouvelles et à la pointe de la recherche dans les domaines de l'économie et de la gestion. Il faut capitaliser sur cette base essentielle que de nombreux acteurs, partenaires et même concurrents, nous envient. Gardons le terme de « qualification académique », anglicisme primaire mais tellement important dans ce contexte.

Acceptant l'idée d'une articulation fructueuse entre l'économie et la gestion, cette base académique va trouver son essor aussi dans le monde managérial, dans la réalité économique et gestionnaire, dans l'analyse économique aux deux sens du terme. Là encore afin que ce langage-cadre, spécificité des FSEG, riche de ses différents niveaux, trouve non seulement sa raison d'être, mais sa raison d'exister. L'ouverture internationale est un impératif pour les FSEG. Déjà largement engagé sur cette dimension, l'institution doit encore se renforcer. Les accords internationaux se sont multipliés, ce qui est bien. Les FSEG se sont ainsi dotées d'un vaste réseau de partenaires universitaires étrangers, tant sur le plan des étudiants que des enseignants.

Les FSEG ont également une carte à jouer : articulant avec créativité économie et gestion, elles vont pouvoir articuler avec la même créativité savoir théorique et apprentissage par l'action : **cours fondamentaux donnés dès les premières années** par des professeurs et des maîtres de conférences, **pédagogie reposant sur l'utilisation des cas, des projets, des stages (y compris à l'étranger)** encadrés et valorisés du point de

vue des étudiants comme des enseignants, en parallèle avec formation de base, elle aussi valorisée, mobilisant les nouvelles technologies (ce que de nombreuses facultés ont déjà mis en place là encore).

Les Facultés de Sciences Economiques et de Gestion sont, dans l'Université, le lieu où s'élabore, s'enseigne et se diffuse une réelle pluridisciplinarité, loin de la seule juxtaposition de disciplines. Economistes et gestionnaires partagent des fondamentaux communs et une même tradition d'être en phase avec les milieux économiques et de l'entreprise.

La place de l'économie

Les études d'Economie favorisent l'accès à une culture générale et applicable, transmettant à ceux qui la possèdent une adaptabilité certaine. Cette adaptabilité, s'observe dès le troisième cycle des études universitaires. Les étudiants peuvent accéder à des master pro (ex-DESS) dont la diversité est considérable, et dans des domaines de compétence extrêmement variés : Finance, Innovation, Firmes, Ressources Humaines, Commerce Extérieur, Aménagement Local, Techniques de la décision dans l'entreprise, Gestion des services de santé, etc. Cette professionnalisation venant compléter une formation à la fois technique et généraliste donne d'excellents résultats : on observe que les économistes titulaires de master pro (ex-DESS) font une concurrence sévère aux Ecoles de Commerce y compris celles de haut niveau. On n'observe pas par ailleurs de difficultés particulières d'insertion pour les économistes titulaires de master recherche. Or, de manière paradoxale, cette adaptabilité nuit d'une certaine façon à la réputation de la filière dans la mesure où elle brouille la visibilité des débouchés. De telle sorte que certains étudiants ayant entamé des études d'Economie et de gestion vont vers des filières qui leur semblent, souvent à tort, plus “ professionnelles ” dans des écoles de commerce de 2^{ème} ou de 3^{ème} rang.

Les Licences

L'attention privilégiée qui doit être portée au parcours Licence est justifiée d'une part parce qu'il s'agit de la question de l'accès à l'enseignement supérieur qui est posée et d'autre part en raison du nombre d'étudiants concernés (750 000 dans le parcours L, 155 000 diplômés par an). Dans ce qu'il convient d'appeler l'Acte 1 du LMD, ce parcours Licence a connu une restructuration importante, ne serait-ce que par la disparition de fait du D.E.U.G. Les éléments qui auraient dû être essentiels sont :

- **L'organisation en domaine – mention – spécialité** avec l'objectif de donner de la lisibilité à l'offre de formation et de faciliter les poursuites d'études des bacheliers.
- **L'organisation en semestre, et l'articulation des formations autour des crédits européens**, qui devaient permettre une plus grande mobilité nationale et internationale des étudiants.

- **L'affirmation d'une pluridisciplinarité plus grande au sein du parcours L.** La spécialisation étant repoussée au niveau du M.
- **La mise en place d'un encadrement pédagogique plus contraignant.** Avec la volonté de gérer cette spécialisation progressive par une orientation dite active et l'objectif d'afficher des taux de réussite « meilleur » .

L'application du LMD au sein des FSEG

De notre point de vue, de responsables des U.F.R. d'Economie et de Gestion, les points notables de bilan doivent être regardés à partir d'une situation initiale spécifique pour au moins deux raisons :

- 1) **La pluridisciplinarité est, depuis longtemps, notre créneau.** Cela avait été affirmé nettement lors de la mise en place de la réforme « Bayrou » au travers de l'habilitation d'un DEUG d'Economie et de Gestion, venant se substituer à l'ancien DEUG de Sciences Economiques. Nos enseignements ont toujours privilégié cette pluridisciplinarité. Souvent, de plus, nos U.F.R. devaient gérer, à côté de l'économie-gestion, une formation d'Administration économique et sociale (A.E.S.), où la pluridisciplinarité était encore plus affirmée. L'Acte 1 du LMD, pour l'économie et la gestion, doit donc être principalement caractérisé par les 4 points suivants :
- 2) **Les habilitations accordées ont contribué à brouiller davantage l'offre de formation** par des licences d'économie, de gestion, d'économie - gestion, etc... Que cela résulte de choix stratégiques des établissements (pour gérer l'accès en Master) ou de différences réelles s'agissant du contenu des formations, il est clair que la situation générée constitue, **du point de vue de la lisibilité de l'offre de formation à destination des lycéens, un recul.**

Ce point est bien spécifique à nos disciplines : si la licence droit est restée la licence droit, si des licences « sciences et technologies » se sont bien substituées à des licences de physique, de chimie, etc... (contribuant ainsi à faciliter le choix de la poursuite d'études dans le champ scientifique), l'éparpillement des appellations dans le domaine de l'économie et de la gestion rend le système peu lisible, y compris de l'intérieur.

Nous affirmons que, dans notre champ, au niveau de la licence, une seule mention doit être habilitée : la mention « économie et gestion ».

L'existence de toute autre appellation, outre de brouiller la lisibilité du système, est contraire avec les objectifs du LMD : repousser la spécialisation au-delà du L, favoriser la pluridisciplinarité réelle, faciliter les contacts avec les milieux professionnels pour favoriser la construction progressive des projets professionnels des étudiants.

- 3) **La multiplication des Licences Professionnelles relevant de nos spécificités est venue complexifier le dispositif.** Ainsi, par exemple, une Licence Professionnelle orientée vers les métiers de la comptabilité peut paraître surprenante quand existe des Licences CCA. La volonté de certains établissements « *de remplir leur Master* » en y acceptant des titulaires de Licences Professionnelles produit de fait une situation où semblent cohabiter deux voies d'accès au Master, l'une étant, à tort ou à raison, souvent considérée comme plus facile (2 années +une LP), et donc, d'un certain point de vue, plus attractive pour l'étudiant.

Nous réaffirmons que les licences professionnelles, si elles viennent utilement compléter le dispositif de formation, ont toutes leur place dans les Facultés de Sciences Economiques et de Gestion (elles ne peuvent, par exemple, être réservées aux IUT). Ces licences professionnelles sont, et doivent rester, des formations supérieures de fin d'étude n'ouvrant pas droit à la poursuite d'étude en master. La mise en place d'une entrée sélective en 1^{ère} année de Master offre une garantie qu'il en soit ainsi.

- 4) Comme l'offre d'un plus grand nombre de parcours au sein du cursus licence (dans une formation dont on a signalé qu'elle était, par essence, pluridisciplinaire), s'est faite le plus souvent à moyens constants, **la conséquence principale a été la diminution du volume horaire des enseignements.** Les établissements se sont vus contraints de réduire les volumes horaires des enseignements en-deçà de ce qui paraît raisonnable. Cet élément affecte également la concurrence entre les formations d'économie et de gestion, dispensées dans nos Etablissements, et celles assurées dans des écoles, où la problématique des moyens est totalement différente.
- 5) Dans ce contexte de multiplication des parcours et de diminution des volumes horaires, la mise en place de la semestralisation, pour lesquelles **chaque Etablissement a déterminé librement ses modalités de Contrôle des Connaissances** avec des disparités fortes (compensation entre U.E. ou pas, entre semestre ou pas, obligation de passer la 2^{nde} session ou pas, etc.), même quand l'intitulé de la formation est la même.
- 6) **le grade de licence a perdu une partie de sa signification.** La disparité des contenus et des volumes entre les formations, **la disparité des modalités d'obtention et la disparité des appellations font que la licence est, moins qu'avant, un label pertinent renseignant sur un niveau de connaissances acquises.** La difficulté rencontrée par les Etablissements dans la mise en œuvre concrète des annexes descriptives renforce cet aspect des choses. Comme le remarque Bernard Belloc, cet éclairage révèle a contrario le piège qui s'est refermé sur les universités françaises : en charge de la préparation au doctorat et d'une partie des activités de recherche, elles doivent aussi jouer le rôle d'institution d'accueil pour des étudiants qui n'ont ni les dispositifs, ni la vocation d'entreprendre des études supérieures généralistes.

réussir les nouvelles articulations entre les trois niveaux du LMD

Nous sommes ici en présence d'un enjeu fondamental. La logique de la réforme inspirée des pratiques américaine et européenne est :

1°) de délivrer dans les trois premières années de la licence un diplôme

a) qui ne soit pas trop étroitement spécialisé, l'orientation principale (économie et gestion) étant renforcée par des parcours diversifiés,

b) qui s'appuie sur les fondamentaux sans que les présentations théoriques soient trop formalisées et trop « écrasantes » : ce n'est pas un diplôme « light », mais ce n'est qu'un diplôme « undergraduate » pour reprendre la distinction américaine,

c) qui soit à orientation professionnelle assez largement définie

2°) de donner un enseignement de haut niveau en master, ce qui suppose une sélection clairement affichée et une montée en puissance en théorie économique et science de gestion, y compris les disciplines complémentaires (math., stat).

3°) de mettre en œuvre un cursus doctoral, appuyé sur des thèses courtes, professionnalisantes ou plus approfondies, pour les étudiants qui s'orientent vers la recherche et l'enseignement supérieur.

Sur la base de ce constat, au regard de la spécificité de nos disciplines, au moment où va se mettre en place l'acte 2 du LMD, notamment dans les Universités de la vague A, les recommandations suivantes paraissent prioritaires :

L'obtention de la Licence Générale, quelque soit l'Etablissement d'obtention, doit garantir la maîtrise d'un **socle commun de connaissances et de compétences**. Pour cela, une **liste nationale d'appellation portant sur l'intitulé des domaines et des mentions doit être arrêtée**. Au niveau L, **cette liste est nécessairement quantitativement limitée** et doit permettre que le système retrouve une certaine lisibilité. Il doit donc y avoir une étanchéité stricte entre les appellations. Au regard de l'objectif de pluridisciplinarité, **on recommande une mention « Economie & Gestion »**, ce qui interdit la reconnaissance de toute autre appellation venant brouiller le message comme simplement « Gestion » ou simplement « économie ».

Equipe pédagogique

La mise en place du LMD 2 implique pour réussir que l'on modifie profondément les méthodes pédagogiques qui avaient prévalu jusqu'ici. Il nous faut tenir compte des caractéristiques des nouveaux publics que nous accueillons depuis plusieurs années déjà. **Faute de pouvoir disposer des privilèges des instituts qui organisent une sélection par concours à l'entrée nous devons toutefois assurer une qualité de l'enseignement et une délivrance de diplômes qui corresponde aux critères d'un corps enseignant qui a globalement été sélectionné à un haut niveau de compétences**. Nous n'avons pas vocation à nous substituer aux BTS ou aux IUT qui ont des finalités de sortie à Bac+2, ni à servir de sas d'attente pour orientation. Notre mission se situe dans le cadre du service public et de l'élitisme républicain. Si, les études dans la Faculté sont gratuites, en

termes de droits d'inscriptions, cela entraîne en retour une liberté d'appréciation en ce qui concerne le niveau des étudiants que nous sommes en droit d'attendre.

Cela étant dit tout en tenant compte des caractéristiques des nouveaux lycéens. **Un élément important doit être pris en compte : celui de l'isolement et de la solitude** fortement ressentie par les étudiants du niveau L. À cet égard les pseudos expériences pédagogiques mixant tous les publics étudiants en 1^{ère} année ne leur permettent pas de constituer des groupes d'amis et de véritables promotions. **Nos étudiants ont besoin d'identité** à cet égard les écoles de commerce avec leur journée d'intégration, les jeux de simulation et la stabilité des groupes dans lesquels se trouve l'étudiants répondent bien mieux aux besoins des étudiants en termes de motivation et de sentiment d'appartenance au groupe. Les théoriciens de la pédagogie avant de prendre pour terrain d'expérience les facultés devraient tester leurs méthodes en CPGE et en grandes écoles.

L'encadrement administratif et pédagogique doit être renforcé en 1^{ère} année, pour guider, insérer les étudiants, pour leur permettre de s'appropriier les lieux dans lesquels ils vont étudier, pour les aider à se construire une identité, pour favoriser la convivialité et l'élaboration de leur projet professionnel.

Les échanges font apparaître six problèmes majeurs qui doivent être traités dans toutes les disciplines.

- 1) Le premier est celui du **niveau d'expression écrite** des étudiants de premier cycle. Disons clairement que celui-ci est totalement insuffisant tant en ce qui concerne la qualité de l'expression que de la capacité à argumenter à raisonner de façon simple sur un problème.
- 2) Le deuxième est celui de la **quantité de travail personnel** que nous demandons à nos étudiants. Cette quantité est relativement faible.
- 3) Le troisième tient à la **nature des exercices** que nous demandons aux étudiants. Sous l'effet de l'enseignement de masse, la dissertation a disparu au profit de petites questions et de petits exercices. Il n'y a plus de travail de fond qui soit demandé aux étudiants avec une utilisation soutenue de la bibliothèque.
- 4) Le quatrième tient à ce que nos étudiants **ne lisent plus aucun ouvrage** d'économie ou de gestion quel qu'il soit.
- 5) Le cinquième est **celui du SENS**. Il n'est plus acceptable de répondre à un étudiant qui demande à quoi sert ce qu'on lui enseigne dans telle ou telle matière « qu'il en comprendra l'utilité en licence ».
- 6) Le sixième tient à ce que les nouvelles caractéristiques de ces nouveaux publics imposent qu'au moins jusqu'à la fin de la deuxième année la préoccupation pédagogique soit déterminante dans la façon de construire et de présenter un cours.

Quelques pistes de réflexion

- L'ensemble des exercices demandés dans les TD doit être repensé dans l'objectif que chaque étudiant qui travaille parvienne à la qualité d'expression ainsi qu'à la capacité d'argumenter, de raisonner de façon simple sur un problème.
- **Les étudiants doivent disposer d'un ouvrage de référence qui couvre les 3 années de licence** et leur permette de reprendre le cours lorsqu'il nous n'en ont pas assimilé tous les éléments. Ces chapitres doivent être intégrés aux TD.
- **L'exercice de la dissertation doit être présent dans tous les cas où cela est possible.** Dans le cas des matières quantitatives les exigences de commentaires et de présentation doivent être repensées.
- Une meilleure connaissance des langues étrangères est demandée, en particulier l'anglais. Les cursus licence devrait comporter 10% d'enseignement en anglais et le niveau M2 30%.
- L'exercice de l'exposé doit être repris mais repensée et strictement normé et strictement appliqué. Il faut remettre en vigueur le dossier fait par chaque étudiant avec une utilisation de tous les domaines enseignés.
- On peut à chaque séance de TD inclure un document en anglais et faire en sorte que chaque partiel ou examen comporte une question en anglais. Il nous faut sortir du bachotage massif qu'a introduit la réforme Bayrou.
- **Introduire la lecture obligatoire chaque année de au moins deux ouvrages 1 en économie et 1 en gestion + 1** dans un domaine d'actualité avec une évaluation.
- Introduire dans tous les cours et à chaque occasion des éléments d'actualité et d'illustration concrète de l'utilisation possible des éléments théoriques. Développer la technique des études de cas, courante en gestion mais qui peut être très développée en économie.

Il faut modifier radicalement le modèle pédagogique avec de l'enseignement en petits groupes, la mise à disposition de moyens bibliographiques abondants et surtout il faut trouver les moyens d'inciter les enseignants à innover pédagogiquement. Notamment, la multiplication des évaluations, des contrôles continus suppose que l'on tienne compte du nombre d'étudiants dans la charge des enseignants. Il s'agirait aussi de reconnaître en termes de carrière et de promotion l'investissement pédagogique par une instance nationale spécifique.

Quels objectifs pédagogiques ?

- Viser une pluridisciplinarité cohérente et structurée davantage que la coexistence de disciplines autonomes. Les FSEG s'appuient sur quatre disciplines : économie, gestion, informatique et statistique. La demande de formation s'appuie, de plus en plus sur la gestion et l'informatique et statistique. De plus il y a plusieurs équilibres à trouver entre :
 - ✓ la culture générale et une formation analytique forte
 - ✓ une formation théorique et une orientation plus appliquée
 - ✓ les enseignements économiques et de gestion proprement dit et les enseignements complémentaires, notamment les langues.
 - ✓ une technicité sophistiquée et la parfaite maîtrise des instruments simples (ceux qui sont vraiment nécessaires dans les entreprises)
 - ✓ le respect du pluralisme des approches et l'écueil d'un relativisme excessif
 - ✓ l'apport de réponses techniques et le maintien de l'intérêt des étudiants
 - ✓ l'enseignement académique, le travail en petit groupe et l'apprentissage de la vie en entreprise

Les études d'économie et de gestion actuellement ne respectent pas toujours suffisamment ces équilibres ce qui conduit à préconiser la substitution d'heures de travaux dirigés à des heures de cours, une orientation plus pratique des cursus, l'insistance sur les stages. Pour ce faire, le statut des enseignants (décret de 1984) devrait être modifié pour permettre aux enseignants chercheurs d'assurer des tâches d'encadrement surtout si ces tâches vont dans le sens du développement des relations entre l'Université et les entreprises.

L'articulation de l'offre de formation autour de trois années de licence et de deux années de master reste un modèle pour les FSEG. Toutefois Le volume des heures en L1, L2, L3 devrait être fortement augmenté et aligné sur ce que connaissent les IUT, BTS et CPGE soit 900 heures par an, dont 500 heures de présentiel et 400 heures de travaux encadrés.

Le modèle qui peut rassembler nos UFR est celui d'une formation en 3 ans ou 5 ans avec un semestre obligatoire à l'étranger et une expérience de 6 à 8 mois en entreprise en master, et de 2 mois en licence. La Première année étant dotée de 900 heures comportant des cours en petits groupes et un encadrement personnalisé de l'étudiant pour le mettre en capacité de réussir l'ensemble du parcours.

En matière de coopération avec d'autres disciplines, les FSEG disposent d'un avantage concurrentiel par rapport à d'autres formations et structures privées qui est considérable puisqu'elle ont, en interne, les ressources scientifiques et pédagogiques nécessaires. L'on trouve aussi bien des juristes, des linguistes, des informaticiens, des sociologues dans les équipes pédagogiques des licences et master des FSEG.

Les habilitations des diplômes de Master

Concernant les intitulés de mention et de spécialité de master il est nécessaire **que dans la nomenclature du ministère soit reconnue cette complémentarité** et que l'on ne se trouve pas confronté à une volonté de monopole issue d'une discipline. Ainsi un certain nombre de mots et d'appellation relèvent tout aussi bien de l'économie et de la gestion et ne saurait être le domaine réservé d'une seule discipline. Si la présence de spécialistes (en gestion, éco, informatique, droit ; etcc) au sein des équipes pédagogiques de master doit être reconnue il reste que la reconnaissance doit se faire sur la cohérence d'ensemble et l'insertion professionnelle des étudiants dans les master pro. Il nous faut également créer et mettre régulièrement à jour un glossaire limité des intitulés de domaines, mentions et spécialités. L'information et l'orientation vers les formations de l'économie et la gestion sont mal assurées. Un travail à destination des SCUIO, CIO, etc. doit être fait, ces services continuent faute d'échanges suffisants à avoir une représentation très fautive des formations dans nos UFR. Il est également nécessaire de s'engager dans un travail de fond en direction des lycées et des classes de CPGE. Ce qui passe par des relations suivies avec ces collègues voir avec le fait de les impliquer dans certains de nos enseignements.

Les objectifs de lisibilité et de visibilité de l'offre de formation, condition nécessaire à la mobilité géographique et disciplinaire des étudiants, sont des piliers de la réforme LMD. Ces objectifs ne pourront être atteints, compte tenu de la dégradation de la situation sur ces points, qu'à la condition que le ministère simplifie et harmonise les appellations de domaines, mentions et spécialités.

La concurrence des écoles de commerce

Les écoles de commerce et de gestion sont des établissements privés ou consulaires. Elles sont au nombre de 220 en 2005 (d'après les listes arrêtées au 1er septembre 2005 de la Direction générale de l'enseignement supérieur), et sont classées en trois groupes (I, II et III) : —les écoles du groupe I (83 établissements) sont reconnues par l'État et l'un de leurs diplômes est visé par le ministère de l'Éducation nationale ; —les écoles du groupe II (38 établissements) sont également reconnues par l'État, mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère ; —les écoles du groupe III (99 établissements) ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère. À la rentrée 2005, 220 écoles au total forment près de 85 090 personnes aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente chacun payant entre 3500 et 7000 euros par an de scolarité.

Les écoles de commerce qui demandent pour leur diplôme le grade de master **doivent être évaluées selon les mêmes critères**, par le même corps d'évaluateurs et avec la même rigueur que les universités qui demandent une habilitation pour un master. **La conférence des doyens et directeurs**

protecte vigoureusement contre un certain nombre d'habilitations à délivrer le grade de master qui jettent une grave confusion. Elle demande au ministère de clarifier cette question et en particulier dans la délivrance des diplômes de faire en sorte que la confusion ne soit pas possible.

Les habilitations de « mastères spécialisés » délivrées par la Conférence des Grandes Ecoles au niveau bac+6, (c'est-à-dire en dehors du cadre LMD, 3,5,8 !) sont à la source d'une grande confusion, les étudiants français ne s'y retrouvent pas, il n'ont pas les moyens informationnels suffisants pour comparer et juger de la qualité et du prix des différentes formations ; alors que dire de la visibilité internationale ! L'association des directeurs d'IAE dans son dernier rapport préconise comme nous qu'il est urgent d'aller dans le sens d'une plus grande visibilité de la qualité des formations offertes et l'habilitation ministérielle doit être l'unique label de qualité en vigueur. Autrement dit, les écoles de commerce doivent être évaluées dans les mêmes conditions et selon les mêmes critères que les FSEG.

Les taux d'échecs : remarques préalables

1. *Les taux d'échec en licence* sont régulièrement soulignés. Même s'ils doivent être relativisés et rapportés à l'absence de sélection, ils restent trop importants et trouvent leur origine dans plusieurs facteurs :

L'insuffisance des moyens rappelons les chiffres : La dépense moyenne varie selon le type de formation :

- 6 850 euros par étudiant universitaire (IUT et écoles d'ingénieurs non compris) ;
- 9 100 euros par étudiant des IUT ;
- 10 870 euros par élève de sections de techniciens supérieurs ;
- 13 220 euros par élève de classes préparatoires aux grandes écoles,
- 11 910 euros par élève des écoles d'ingénieurs universitaires.

Le type de bac, principal discriminant des réussites, échecs et sorties

Les sorties sans diplôme sont très contrastées selon le type de baccalauréat. Si, parmi ceux qui ont poursuivi des études après leur bac, seulement 11 % des bacheliers généraux quittent l'enseignement supérieur sans diplôme, c'est le cas de 34 % des bacheliers technologiques qui ont poursuivi des études après le bac. Les bacheliers professionnels (37 % d'une génération de titulaires) qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur à

l'issue de leur bac, réussissent encore moins bien, puisqu'ils sont 70 % à abandonner leurs études supérieures sans avoir obtenu un diplôme. À l'Université, les taux de réussite en DEUG sont fortement contrastés selon le type de bac : ils varient de 92,5 % pour les bacheliers scientifiques à 15 % pour les bacheliers professionnels (tableau 29). Au sein du bac général, les filières déterminent aussi fortement la réussite : ainsi les bacs S ont le meilleur taux de réussite en DEUG, 89 %, les autres séries ES et L affichent le quasi même taux. En revanche, les bacs technologiques peinent à réussir et seul un quart d'entre eux accèdent à un 2e cycle universitaire. (Voir Rapport **Bernard Jean-Jacques Maillard** Président du Haut Comité éducation-économie-emploi (HCEEE) Directeur général de l'Institut supérieur de mécanique de Paris.

Réussites et échecs dans les formations courtes (IUT, STS)

À la rentrée 2004, 334 000 étudiants étaient inscrits en IUT et STS, que ce soit en formation initiale supérieure ou sous statut scolaire. Ils représentent 15 % des effectifs de l'enseignement supérieur et se répartissent ainsi : 31 % en IUT et 69 % en STS 63. Ces effectifs ont d'ailleurs diminué entre 2000 et 2004, à la fois IUT (-4,2 %) et en STS (-3,6 %). Plus de neuf élèves sur dix inscrits en STS continuent l'année suivante dans cette filière. Dans les STS, ils sont très peu à se réorienter (3 %), mais plus nombreux à abandonner (6 %). Les taux de réussite dans les IUT sont très élevés : en 2003, ils sont de 67 % en deux ans pour atteindre 85 % au total au bout de trois ans d'études. Les taux de réussite à l'examen du BTS en 2005 sont de 65 % et varient, là aussi, en fonction du type de bac dont l'étudiant est titulaire. Les bacheliers professionnels qui, nous l'avons vu, sont 44 % à poursuivre des études après leur bac et surtout dans les STS, ont un taux de réussite de 45,1 %, certes le plus faible mais nettement plus élevé que celui qu'ils obtiennent à l'Université (15 %). **Il faut souligner le faible résultat en termes de réussite des classes de BTS compte tenu de la sélection opérée et des moyens alloués.**

Dans le cadre de l'évaluation des formations, l'utilisation des « taux de réussite aux examens » comme indicateurs de performance ne peut être pertinente que si ces taux sont rapportés aux moyens financiers alloués par étudiant. La performance des FSEG en la matière est alors fortement révisée à la hausse !

Le premier cycle

Le premier cycle présente le paradoxe d'être l'entrée dans une filière d'études longue mais non sélective : il peut donc accueillir à la fois des étudiants fortement motivés par une discipline et souhaitant par la suite exercer une profession intellectuelle supérieure, et des étudiants qui ne sont là que parce qu'ils n'ont pas pu s'inscrire dans la filière de leur choix. Le public nombreux du premier cycle universitaire est donc potentiellement très hétérogène quant à ses motivations et plus encore à ses capacités à suivre des études longues fortement académiques, public à l'opposé de ce qu'il est en classes préparatoires (public moins nombreux, sélectionné, de niveau élevé et homogène).

Les problèmes

1. les insuffisances observées en termes d'orientation

2. La politique «d'orientation active » lancée pour la rentrée 2007 reste balbutiante.
3. L'échec avéré dans presque toutes les universités des logiques de majeur mineur en termes de réorientation mises en place dans le cadre du LMD. Un très petit nombre d'étudiants se réoriente dans sa mineur (moins de 1%).
4. les insuffisances de l'encadrement pédagogique du cycle L, qui s'expriment au travers de : **la modestie des volumes horaires (moins de 500 h d'enseignements par an en licence, contre 800 à 1000 en IUT, STS ou CPGE)** ; à cet égard il faut redire avec force qu'il y a une profonde injustice sociale et malhonnêteté à attribuer 900 heures de cours en petits groupe à des étudiants sélectionnés venant le plus souvent de familles de catégories aisées. Il existe en France en dehors des universités une école de caste et de classe. Les représentants étudiants sont le plus souvent muets sur cette question très grave pour l'égalité des chances dans l'éducation. Il serait plus logique et plus normal que les CPGE aient 500h et les premiers cycles universitaires 900h en petits groupes.
5. **Le faible nombre de contrôles en cours d'année** ; groupes de taille excessive ; insuffisante disponibilité de l'équipe pédagogique.
6. **L'inadaptation de la structure cours TD au public étudiant actuel.** Cette structure devrait être remplacée par un cadre de conférence des méthode, incluant à la fois le cours et le TD et donnant à l'étudiant de L1 un nombre restreint d'enseignants (4 ou 5) selon le groupe de matières enseignées. Il ne faudrait conserver en L1 que un seul cours d'amphi à chaque semestre soigneusement calibré d'un point de vue pédagogique.

Développer le recrutement d'ingénieurs d'études et d'ingénieurs de recherche rattachés aux FSEG afin d'accompagner le développement de nouvelles formations : développement de la formation continuée, de la formation à distance, de la formation en alternance... tous développements qui ajoutent aux enseignants-chercheurs existants une charge supplémentaire pour laquelle ils n'ont pas nécessairement, ni les compétences, ni le temps.

Les préconisations du comité de suivi des licences qui doivent être soulignées :

- ❖ des UE de méthodologie du travail universitaire, dont aucun étudiant, même issu d'un baccalauréat général, ne semble pouvoir aujourd'hui faire l'économie : celles-ci seraient introduites en particulier au premier et au second semestre de L1. Elles devraient constituer au moins 1/3 du volume horaire des étudiants dans un cadre de 900 heures années dont 500 heures de présentiel et 400 heures de travaux encadrés.
- ❖ des UE de savoirs fondamentaux, qui constituent à juste titre le cœur de toute licence et **sont indispensables à la maîtrise d'un champ disciplinaire (ou pluridisciplinaire plus ou moins étendu)** sans laquelle il n'y a pas d'études de niveau supérieur. C'est la maîtrise de ces savoirs fondamentaux qui permettra ultérieurement au diplômé d'évoluer dans un environnement professionnel en constante mutation. Les

volumes horaires de base doivent être ici conservés pour éviter de faire du saupoudrage totalement inefficace au nom de la découverte de disciplines.

- ❖ des UE de professionnalisation permettant d'acquérir des connaissances et des compétences de natures diverses et utiles à tous les étudiants, y compris à ceux qui se destinent à des études longues : savoirs mis en situation ou « contextualisés » ; savoirs pratiques ; savoir-faire ; stages ; connaissances des métiers de la filière suivie ; élaboration du projet professionnel personnel.

Cette dernière UE de professionnalisation appelle une remarque particulière. Il semble que dans certaines universités la certification **soit devenue le remède miracle au taux d'échecs en 1^{ère} année et absorbe des ressources financières considérables mettant en danger les UE de savoir fondamentaux** en s'inscrivant dans une conception de licence où les UE libres, les UE transversales, la certification finisse par représenter près de 60 crédits sur 3 ans. Des étudiants obtenant dès lors leur licence sans avoir eu la moyenne dans la majorité des UE des savoirs fondamentaux. La licence devient alors un chiffon de papier. **La conférence alerte le ministère sur ces dérives qui menacent gravement la qualification des diplômés.**

Nous soulignons et reprenons à notre compte le compte rendu du comité de suivi lorsqu'il indique : « Alors que la licence se caractérise par un volume horaire deux fois moins important que dans les autres filières, **on ne voit pas comment il serait possible d'introduire de nouvelles unités d'enseignement de méthodologie et de professionnalisation par le simple redéploiement des heures dévolues aux savoirs fondamentaux, sauf à ne plus garantir le niveau scientifique du diplôme.** A ce titre, la question de l'accroissement des horaires de la licence doit être posée. Cette augmentation ne saurait toutefois constituer à elle seule une réponse suffisante. L'amélioration de l'encadrement pédagogique appelle également un renouvellement et une diversification des méthodes **dont le point commun doit résider dans un accompagnement plus personnalisé et plus constant des étudiants** par les enseignants tout au long du cursus ainsi que dans la constitution d'équipes pédagogiques homogènes et permanentes, attachées à une formation ou à un parcours de formation clairement identifié. Par ailleurs, à côté des méthodes les plus répandues (cours, TD, TP, travail personnel), la pédagogie par projets et travail collectif encadré doit aussi trouver sa place. » La fonction d'encadrement pédagogique doit être mieux reconnue qu'elle ne l'est actuellement en termes de charges de service et dans la gestion des carrières, elle doit permettre des promotions au niveau de professeur.

La licence professionnelle

On doit relever qu'un très grand nombre de licence pro ont été validées pour les IUT et que l'on constate sans surprise le même contournement que lors de la création des IUT au lieu d'être le cadre pour intégrer les étudiants des licence en difficulté on retrouve pour l'essentiel des étudiants venant de BTS et de DUT. L'objectif des IUT depuis déjà plus de 15 ans étant d'obtenir le droit de délivrer la licence en attendant ensuite le master. En outre, les procédures d'expertise des licence pro sont pour l'essentiel largement monopolisées par les IUT avec des critères qui supposent pour être satisfaits que l'on ait à disposition des ingénieurs d'études qui puissent consacrer plusieurs mois à ces dossiers. Il y a là, un problème sur lequel nous

interpellons le ministère. Nous ne pouvons qu'approuver les recommandations du comité de suivi des licences lorsqu'il écrit : « *Inversement, la licence fait sans doute l'objet d'une appréciation inadéquate de la part des employeurs qui ne perçoivent pas suffisamment que la maîtrise et l'approfondissement d'un champ disciplinaire garantit un niveau, développe des capacités d'analyse et de jugement et permet d'acquérir des compétences transversales qui peuvent se réinvestir dans de multiples fonctions. A cet égard, le mouvement de professionnalisation engagé à l'université doit s'accompagner d'une meilleure reconnaissance par le monde économique de l'employabilité des titulaires d'une licence générale.* »

Si nous voulons que les licences pro ne deviennent pas un nouveau détournement scandaleux des moyens comme cela a été le cas avec les IUT alors il faut que des parcours fléchés et une orientation active soit mise en place dès le niveau L1 et L2. En fonction des licences pro présentes dans l'établissement un module de découverte doit être mis en place en 1^{ère} année et en 2^{ème} année. Il devrait permettre de valider le cursus de ces deux niveaux mais avec un accès obligatoire en licence pro et non en licence générale.

La recherche : état des forces :

La recherche est un élément fondamental de la visibilité des FSEG, sur le plan national et international. Au-delà des dimensions purement scientifique et sociale, la recherche joue également un rôle stratégique. Les FSEG proposent une gamme très large de champs couverts avec des dispositifs variés et des activités à la fois théoriques et appliquées.

Champ de recherche	Nbre d'UMR	Effectif total	Chercheurs CNRS	Chercheurs non CNRS	ITA CNRS	ITA non CNRS	Non permanents
ECO	25	2738	189	869	138	92	1450
GESTION	3	581	10	223	5	14	329
ECO GESTION	5	849	34	286	16	27	486

Il manque ici les données sur les équipes d'accueil que nous n'avons pu nous procurer à temps.

Ces bons résultats qui montrent bien le niveau international de la recherche, ne doivent pas masquer le risque de concurrence qui se développe sur la recherche en économie et en gestion dans les écoles de gestion et les IAE. Les écoles de gestion par exemple recrutent de plus en plus de jeunes docteurs en économie et en gestion dans des conditions matérielles avantageuses (rémunérations, moyens mis à disposition etc.). Les FSEG ont tout à gagner, dans cet environnement compétitif, à dépasser la fausse opposition entre recherche et enseignement. Il faut, au contraire, articuler judicieusement ces deux dimensions de manière à ce que la recherche vienne alimenter les cours, gage de qualité et d'excellence. Nouvelles théories, nouveaux concepts, nouvelles connaissances, nouvelles applications, nouvelles analyses sont alors incorporés aux enseignements (et pas seulement aux séminaires de doctorat).

À l'heure du LMD, on peut également se poser la question, du point de vue de la recherche, de l'intérêt de continuer à distinguer, à opposer la recherche universitaire et la recherche professionnelle. Cette distinction ne correspond plus aux réalités économiques et managériales. Ce refus d'opposition devrait également :- donner plus de clarté vis-à-vis de l'extérieur sur ce qu'est la recherche en économie et en gestion ; permettre d'ouvrir encore plus les FSEG à des collaborations, des partenariats, voir des financements, avec des organismes comme les entreprises, associations, syndicats professionnels etc. sur des thèmes de recherche ; attirer de nouveaux chercheurs que pourrait repousser une vision de la recherche trop abstraite, trop déconnectée de la réalité.

Extension des obligations de service, Différenciation et individualisation des services :

Nous sommes préoccupés par la crise de confiance et d'identité qui frappe nos collègues dans un monde universitaire en mutation constante mais aussi par le niveau de rémunération scandaleusement insuffisant. Ces traitements sont très dissuasifs à l'entrée dans la fonction. Même ceux qui, par idéalisme ou intérêt pour le métier, auront choisi l'enseignement supérieur finiront par être découragés. En conclusion, les enseignants du supérieur se sentent dévalorisés par la faiblesse des rémunérations par rapport à leur niveau de formation et de compétence. Rappelons ce qu'indiquait à cet égard le Rapport Fitoussi : « *un jeune titulaire de doctorat aux États-Unis est embauché en moyenne à un salaire supérieur à celui d'un professeur français de classe exceptionnelle en fin de carrière. Dans une discipline comme l'économie, où la concurrence du privé est importante, il faut savoir que le salaire moyen d'embauche des titulaires de certains DESS ou magistères est supérieur à celui d'un professeur des universités débutant mais de dix ans plus âgé. C'est la raison pour laquelle de très bons chercheurs découragés par les médiocres perspectives de carrière que leur offre l'université choisissent de travailler dans des services d'études économiques privé* ».

La lourdeur des tâches d'administration est le premier des problèmes évoqués par les universitaires. Cette situation est de plus en plus mal ressentie par les intéressés, qui ont le sentiment de sacrifier leur carrière quand ils acceptent de prendre des responsabilités dans leur établissement, le CNU continuant à n'accorder d'importance qu'aux seuls critères scientifiques. Or, les enseignants-chercheurs doivent assumer de nouvelles tâches : relations internationales ; contribution des établissements au développement local ; valorisation de la recherche ; expertise ; évaluation des formations, de la recherche ou des établissements ; rôle culturel des universités, recherche de financements, montage de projet, partenariats institutionnels. « ***Les équipes pédagogiques et de direction des universités et des UFR sont dramatiquement dépourvues en personnels non enseignants. Or il est absurde, du seul point de vue d'une allocation efficace des ressources de la Nation, de faire remplir certaines fonctions administratives ou techniques par des universitaires ayant un avantage comparatif dans l'accomplissement d'activités de recherche et rémunérés par l'Etat à un niveau supérieur.*** » (rapport Fréville).

L'insertion professionnelle.

« L'adaptabilité des étudiants des FSEG peut se déduire des deux observations suivantes :

1. les débouchés offerts aux étudiants sont de bonne qualité
2. ils sont d'une grande variété.

3. L'enquête réalisée en 1999 par l'APEC sur le marché de l'emploi des jeunes diplômés des facultés de Sciences économiques et de gestion témoigne de leur bonne insertion professionnelle. Pour ceux qui s'étaient inscrits à l'APEC en 1997 (correspondant à la population étudiée pour l'enquête de 1999), la durée médiane de recherche d'emploi a été de 4 mois. 88% de ces jeunes diplômés ont désormais un emploi. La plupart sont employés dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. 41% ont le statut de cadre dans le secteur privé ou sont fonctionnaires de catégorie A. Leur salaire annuel moyen est de 153 KF, avec un minimum de 85 KF et un maximum de 250 KF. Cette enquête montre par ailleurs que les débouchés en effet des étudiants en économie sont extrêmement variés. Ils dépassent largement le champ de l'Economie proprement dite ; quant à ceux qui sont économistes, leurs pratiques sont diverses.
4. Une enquête locale (Université de Toulouse 1, 2005) sur les débouchés par secteurs donne des indications globalement significatives : 1% dans l'agriculture, 8,5% dans l'industrie, le reste se plaçant dans le secteur tertiaire, 6% dans les services aux particuliers, 18,5% dans les services aux entreprises, 28%. Dans la Banque et l'Assurance, 8,5% dans la Recherche et l'Enseignement, 19,5% dans l'Administration et 10% dans les divers tertiaires. La diversité des emplois est évidemment plus grande encore, les plus cités étant ceux de chargés d'études, de conseiller commercial, d'analyste financier, d'enseignant. » Il en va de même à Lyon2, à Montpellier et à Paris1 où les taux d'insertion des étudiants sortant de master pro est de pratiquement de 98% à 12 mois après la sortie du diplôme.
5. L'élargissement des débouchés, des pistes possibles d'emplois est renforcé par les éléments de « prospective emploi-formation à l'horizon 2015 », Note d'information 06.03 février, ministère éducation nationale, enseignement supérieure, recherche, p.5). On note , dans les « recrutements par domaine professionnel selon les niveaux de diplôme au cours de la période 2002-2015 (en %) » pour les Bac +3 et plus, 30% en Gestion-administration, 91% en Etudes et recherche, 50% en fonction publique et professions juridiques, 43% en Banques et assurances, 18% en Commerce, 34% en Santé, action sociale, culturelle et sportive, 96% en Enseignement, formation.

Il manque ici une étude globale sur un échantillon représentatif des FSEG pour aller plus loin. Cette étude est en cours de réalisation par la conférence.

Préconisations

Sur les flux d'entrée

- Les FSEG doivent accueillir de plein droit les Bacs généraux S et ES.
- Les autres séries de Bac sont soumises à un passage en commission pédagogique pour être admis.
- Instaurer une sélection à l'entrée du M1.

Moyens matériels et pédagogiques

- Mettre des moyens d'encadrement en 1ère année avec 900h de cours et d'encadrement des travaux des étudiants pour avoir des étudiants mieux formés.
- Attribuer les moyens financiers et humains en particulier administratifs pour réaliser ces missions.
- Mettre en place dès le 1er cycle l'obligation d'un stage en entreprise permettant de mûrir un projet personnel et professionnel.
- Modifier radicalement le modèle pédagogique avec de l'enseignement en petits groupes.
- Affirmer l'obligation de mobilité internationale sur les cinq années de formation jusqu'au master.

Éléments réglementaires et institutionnels

- Modifier le décret de 84 en permettant aux enseignants chercheurs d'assurer les tâches d'encadrement.
- Reconnaître en termes de carrière et de promotion l'investissement pédagogique par une instance nationale spécifique. (contrat d'étude, contrat de recherche, SAIC)
- Intégration des classes préparatoires à option économie et HEC au sein des Facultés de sciences économiques et de gestion.

La gouvernance et organisation des FSGE (pas de paragraphe dans le texte)

- Doter les Facultés de Sciences Economiques et de Gestion d'un encadrement administratif au niveau des nécessités avec un contrat permettant la reconnaissance des compétences et la flexibilité.

- Maintenir le principe de subsidiarité dans la gestion des composantes.
- Affirme la nécessité d'avoir des structures d'organisation de proximité et donc des composantes cohérentes et de taille raisonnable.
- Maintien de commissions de recrutement des enseignants-chercheurs élues et disciplinaires. (coordination entre gouvernance université et gouvernance FSEG)
- Maintien du principe de l'élection des directeurs de composantes. (Faculté ou UFR ?)

Habilitations des diplômes

- Maintien de la place des disciplines dans les formations licence.
- Harmoniser les appellations des mentions de master.
- Maintien d'une seule licence économie gestion avec un supplément au diplôme commun
- (Maintenir les appellations mixtes économie et gestion, afin d'éviter l'enfermement dans une seule discipline) ?
- Exigence de transparence des évaluations de l'AERES dans les critères utilisés et la publicité et l'accessibilité à ces évaluations.

ANNEXES

Annexe 1 L'évolution des effectifs d'enseignants-chercheurs

Etude de l'évolution des effectifs d'enseignants-chercheurs
titulaires ou stagiaires en activité entre 1994 et 2005.

Répartition par section CNU (science économique et sciences de gestion), catégorie et année.
(source fichiers Gesup 1994 à 2005- hors médecine et odontologie)

Section CNU	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	%accroissement 1994-2005
Professeurs des universités													
05	432	461	474	497	503	541	537	562	567	578	569	566	31,0%
06	238	240	251	250	274	277	313	305	315	329	358	357	50,0%
Sous-total	670	701	725	747	777	818	850	867	882	907	927	923	37,8%
Total toutes disciplines	12407	12446	12916	12918	13047	13313	13612	13797	14007	14161	14363	14537	17,2%
Maîtres de conférences													
05	782	809	879	913	950	997	1067	1080	1103	1133	1189	1239	58,4%
06	473	539	617	688	742	848	903	1000	1048	1122	1184	1278	170,2%
Sous-total	1255	1348	1496	1601	1692	1845	1970	2080	2151	2255	2373	2517	100,6%
Total toutes disciplines	21851	22769	24363	25312	26175	27721	28778	29544	29885	30648	31200	31980	46,4%
Total toutes catégories confondus													
05	1214	1270	1353	1410	1453	1538	1604	1642	1670	1711	1758	1805	48,7%
06	711	779	868	938	1016	1125	1216	1305	1363	1451	1542	1635	130,0%
Sous-total	1925	2049	2221	2348	2469	2663	2820	2947	3033	3162	3300	3440	78,7%
Total toutes disciplines	34258	35215	37279	38230	39222	41034	42390	43341	43892	44809	45563	46517	35,8%

Etude de l'évolution des effectifs d'enseignants-chercheurs **associés** en activité entre 1994 et 2005.

Répartition par section CNU (science économique et sciences de gestion), catégorie et année.

(source fichiers Gesup 1994 à 2005 - hors médecine et odontologie)

Section CNU	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	%accroissement 1994-2005
Professeurs des universités													
05	55	72	84	82	83	78	76	79	85	89	80	91	65,5%
06	78	117	124	118	133	150	165	168	169	167	176	177	126,9%
Sous-total	133	189	208	200	216	228	241	247	254	256	256	268	101,5%
Total toutes disciplines	531	885	1000	906	936	1014	1078	1146	1157	1177	1154	1126	112,1%
Maîtres de conférences													
05	46	85	107	111	107	93	81	90	83	94	99	102	121,7%
06	177	332	399	363	384	402	422	451	464	484	480	487	175,1%
Sous-total	223	417	506	474	491	495	503	541	547	578	579	589	164,1%
Total toutes disciplines	752	1296	1609	1549	1639	1715	1772	1896	1910	1957	1949	1938	157,7%
Total toutes catégories confondus													
05	101	157	191	193	190	171	157	169	168	183	179	193	91,1%
06	255	449	523	481	517	552	587	619	633	651	656	664	160,4%
Sous-total	356	606	714	674	707	723	744	788	801	834	835	857	140,7%
Total toutes disciplines	1283	2181	2609	2455	2575	2729	2850	3042	3067	3134	3103	3064	138,8%